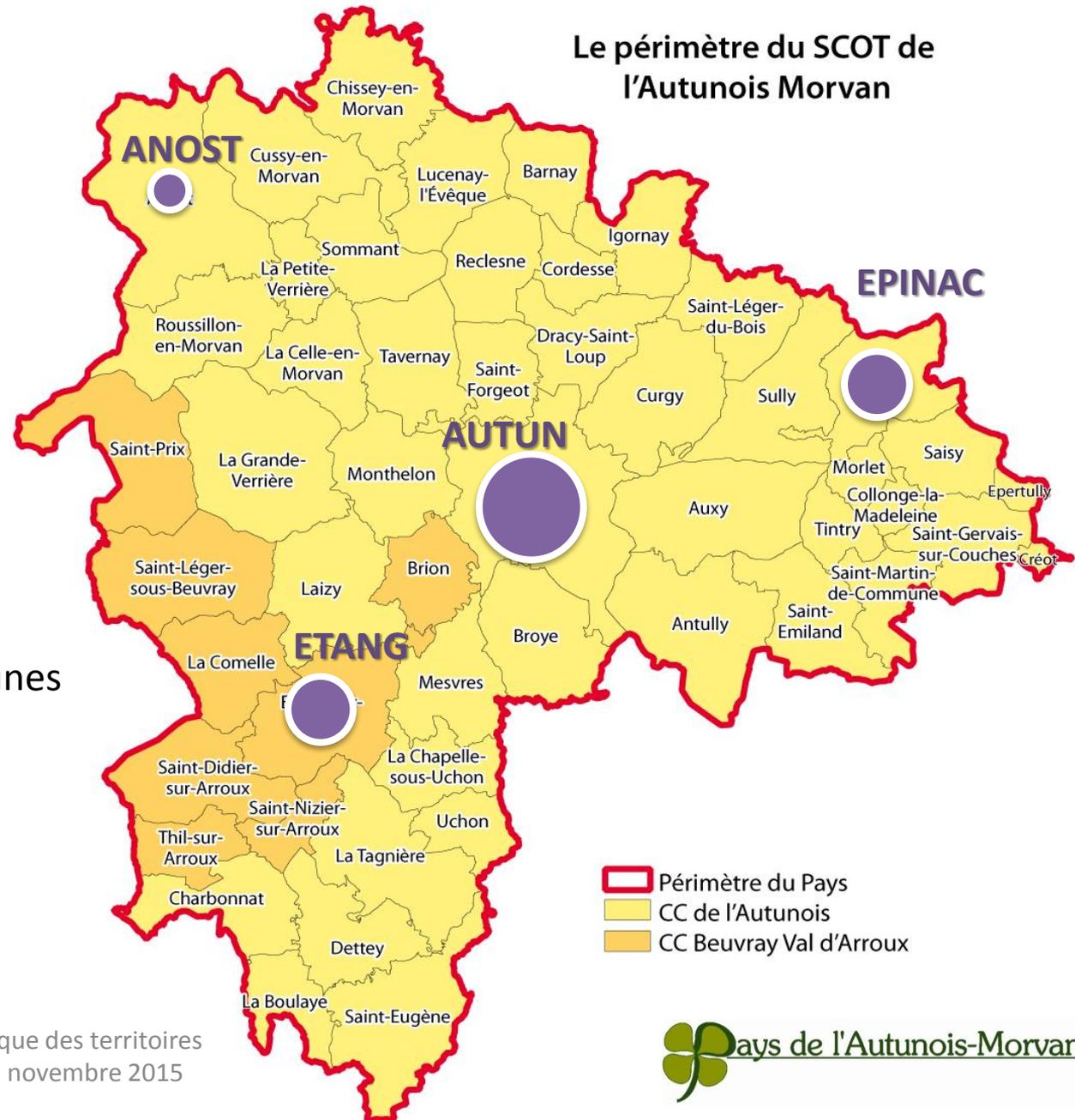


Prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique lors de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLUi

Contribution du Pays de l'Autunois-
Morvan

Le périmètre du SCOT de l'Autunois Morvan



51 communes

2 communautés de communes

35 500 habitants

21 500 logements

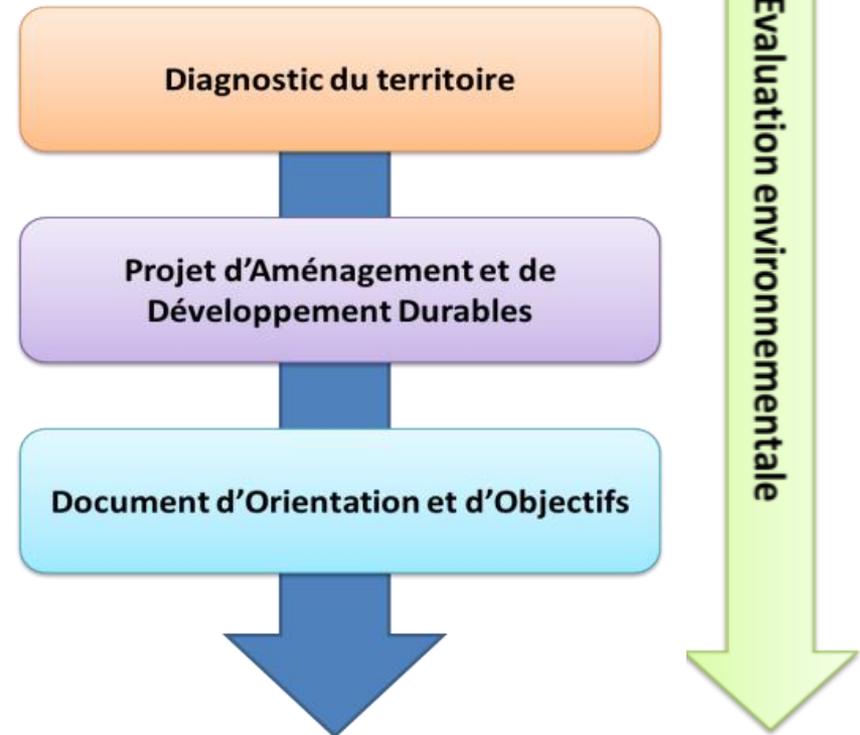
12 500 emplois

15 000 actifs

En 2011, élaboration de la Trame verte et bleue du Pays de l'Autunois Morvan

Puis élaboration du SCOT :

- Lancement de l'élaboration du SCOT début 2013
- Diagnostic validé en décembre 2013
- Construction du PADD en 2014 – débat d'orientation en décembre
- 2015 = construction du DOO

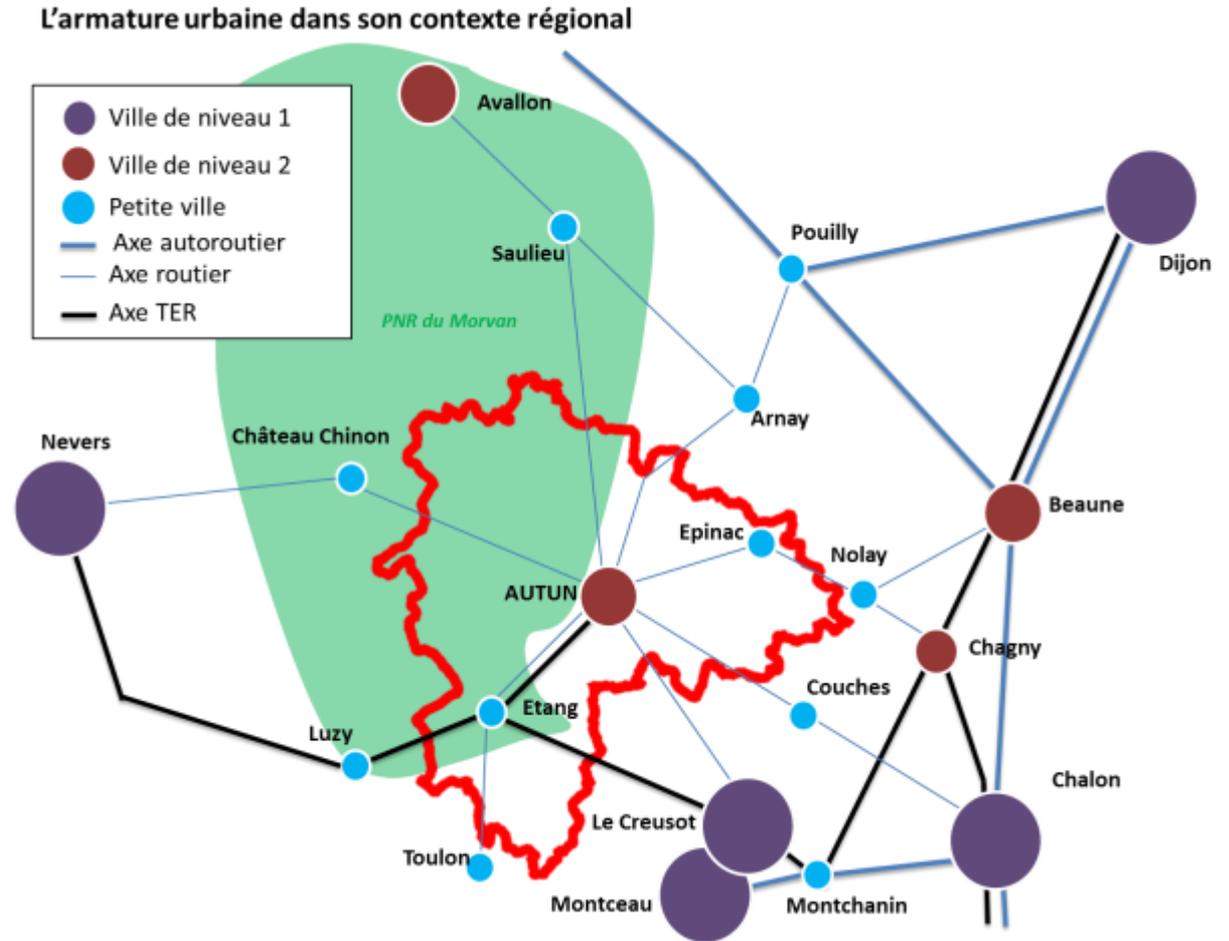


LES GRANDES ETAPES



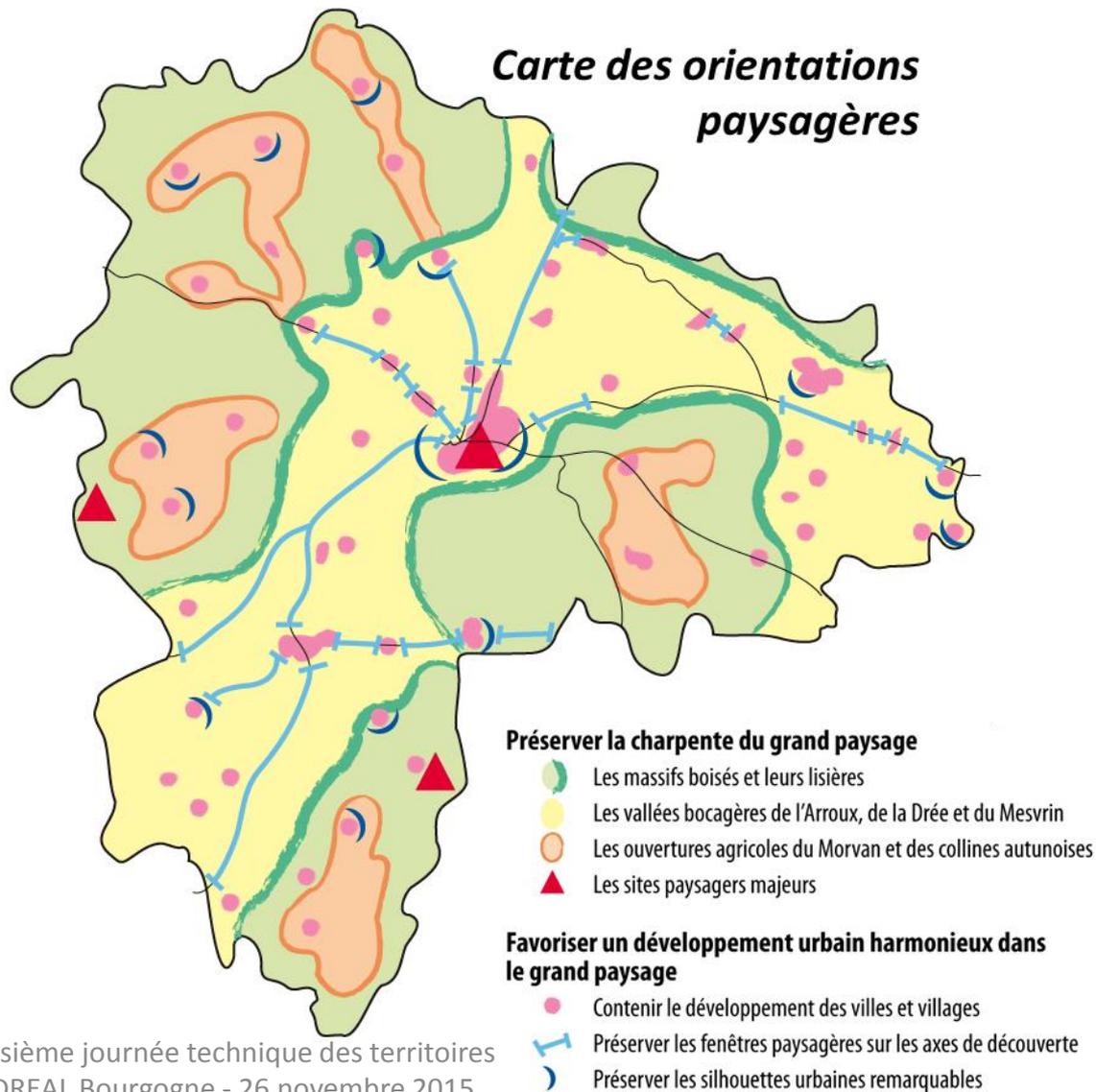
Positionnement régional

- Valoriser le positionnement du territoire entre Arc Urbain et massif du Morvan
- Accueillir des habitants et de l'emploi sur le territoire
- **Mettre en valeur le cadre environnemental, paysager et urbain**
- Renforcer l'armature urbaine, partie prenante du réseau départemental et régional

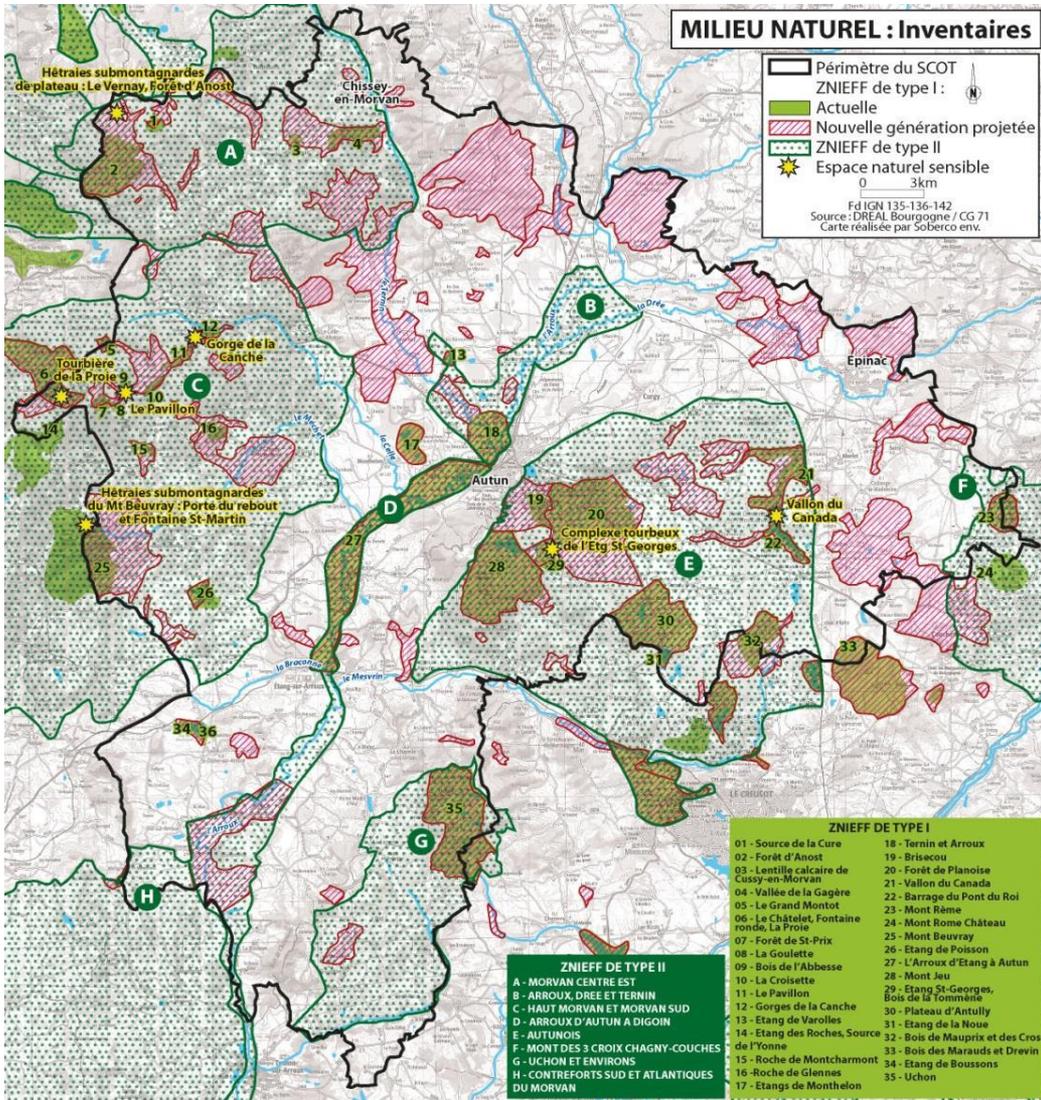


AXE 2 : Valoriser le cadre environnemental, paysager et urbain – orientations générales

- Préserver la qualité paysagère du territoire : axes de découverte, points de vue, sites majeurs,...
- **Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire**
- Reconquérir les cœurs de villes et de villages
- Tendre vers un développement urbain et villageois économe en foncier et en énergie



MILIEU NATUREL : Inventaires



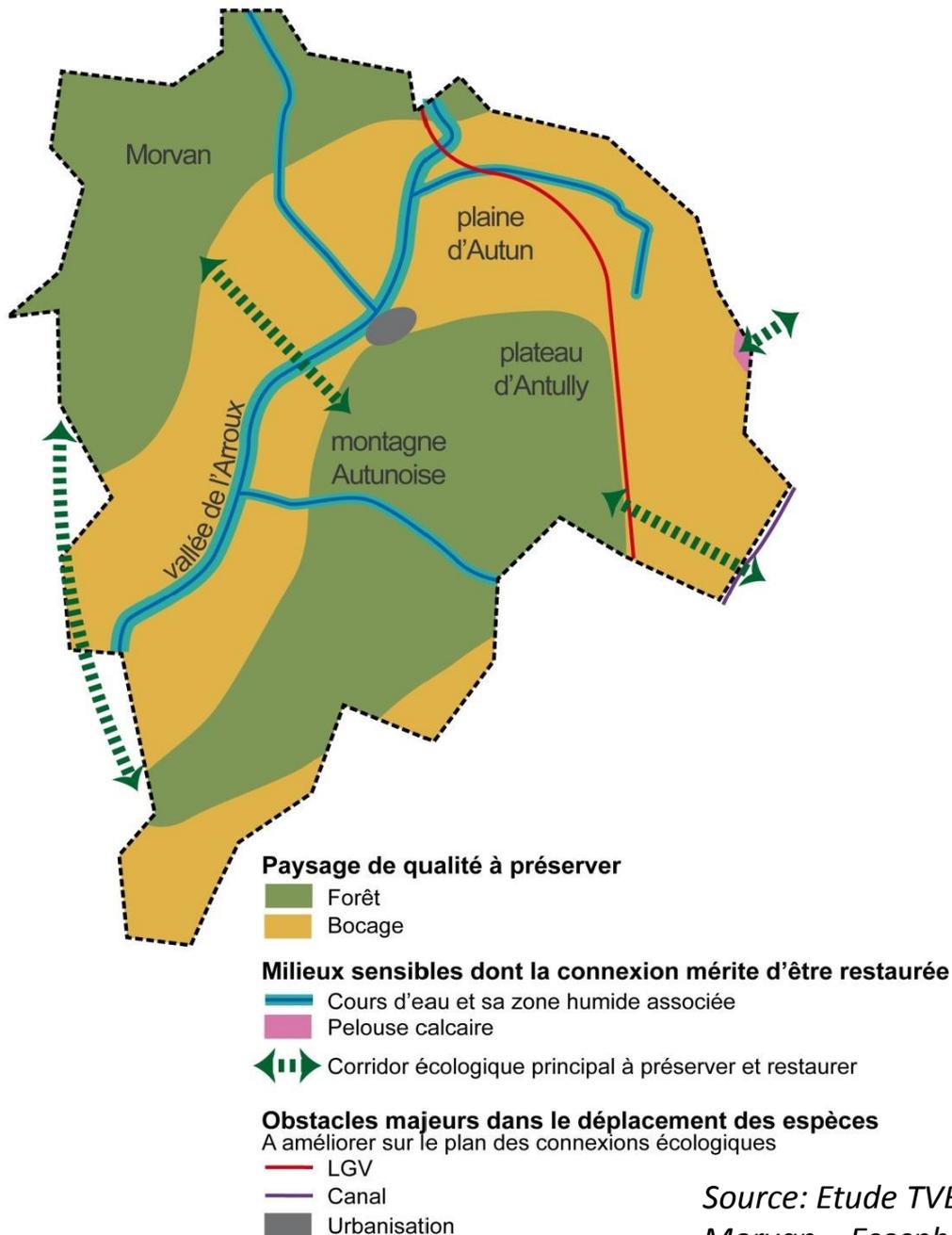
DIAGNOSTIC SCOT - CONSTATS

- Un environnement de qualité encore largement préservé: 96% du territoire non urbanisé
- Une grande diversité écologique du territoire avec de nombreuses espèces patrimoniales
- Une bonne connaissance générale du fonctionnement écologique du territoire suite à l'étude TVB réalisée en 2011 à l'échelle du Pays
- Des facteurs de déséquilibre identifiés :
 - O Régression et simplification écologique du bocage

O Progression des surfaces forestières, intensification de la sylviculture et enrésinement notamment dans le Morvan

O Des obstacles aux déplacements des espèces à traiter: obstacles en rivière, LGV, Routes départementales, canal du centre, zone urbaine d'Autun

Les enjeux du Pays Autunois



ENJEUX

- Maintenir et préserver les différents types de bocages
- Assurer une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et maîtriser la progression des conifères dans le Morvan
- Assurer la protection des milieux naturels les plus remarquables: landes et pelouses, zones humides, mares, tourbières, forêt de feuillus remarquables...
- Restaurer certaines continuités écologiques: traversée de la vallée de l'Arroux, traversée de la LGV...

QUESTIONNEMENTS

- La qualité écologique du territoire constitue-elle un facteur d'attractivité pour le territoire? Argument touristique? Argument en terme de qualité de vie?
- Quelle articulation entre le développement urbain et la trame verte et bleue du territoire?

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les réservoirs de biodiversité – PRESCRIPTIONS pour les documents d'urbanisme locaux:

Dans les réservoirs de biodiversité à statut officiel, les constructions sont interdites et ces secteurs classés en zone naturelle.

Les communes intégralement contenues dans un périmètre à statut (Sully, Laizy et Uchon) développent leur bourg de manière modérée.

Sites Natura 2000 « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne »: identification et protection des bâtiments servant de gîte de mise bas.

Classement prioritairement en zones naturelles ou agricoles des réservoirs de biodiversité sans statut officiel mais ayant un rôle dans la richesse écologique du territoire.

Au sein des réservoirs de biodiversité, obligation de perméabilité des clôtures laissant circuler l'eau et les espèces.

Attention particulière pour les zones d'intérêt écologique identifiées par le PNR.

Maintien et développement de la biodiversité dans les espaces agricoles et forestiers avec la protection des éléments naturels structurants (prairies humides, mares, haies bocagères, murets de pierre) .

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les réservoirs de biodiversité – RECOMMANDATIONS pour les documents d'urbanisme:

Adaptation des modes de gestion sylvicole aux rythmes biologiques des espèces forestières et un enrésinement modéré

Valorisation du programme « Pelouses calcaires de Bourgogne » du Conservatoire des espaces naturels bourguignons par les communes pour des opérations de maintien ou de restauration

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les sites d'intérêt pour la protection des chauves-souris – PRESCRIPTIONS pour les documents d'urbanisme:

Protection des sites à enjeux (habitats, sites de chasse et de mise bas) identifiés par le PNR

Identification des bâtiments servant de gîtes et de lieux de mise bas comme éléments à conserver

Les sites d'intérêt pour la protection des chauves-souris – RECOMMANDATIONS pour les documents d'urbanisme:

Installation de gîtes à chauves-souris et accès aux greniers et combles par des aménagements simples. Gîtes artificiels placés à minimum à 3m de hauteur et en exposition plein sud.

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les corridors écologiques de la Trame bleue – PRESCRIPTIONS :

Pour les cours d'eau de l'Arroux, de La Celle, du Ternin et de la Drée présentant de forts enjeux écologiques, interdiction des nouvelles constructions dans une bande de 10 mètres minimum de part et d'autre du haut des berges afin de permettre la libre circulation de la faune

Règles d'inconstructibilité, de perméabilité des clôtures, d'extension limitée des bâtiments existants, de protection spécifique des ripisylves et milieux humides pour la préservation de ces espaces

Protection de l'ensemble des cours d'eau en interdisant les nouvelles constructions dans une bande de 5 mètres

Les corridors écologiques de la Trame bleue – RECOMMANDATIONS:

Aménagement des cours d'eau limité dans les traversées urbaines

Développement de projets de remise en bon état des corridors identifiés à restaurer

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les corridors écologiques de la Trame verte – PRESCRIPTIONS :

Préservation des fonctionnalités écologiques (maintien d'espaces libres d'obstacles continus) entre les réservoirs de biodiversité, en assurant un zonage adapté aux différents espaces constitutifs du corridor

Préservation du réseau des haies et de tout élément naturel servant de support au déplacement de la faune

Identification des corridors d'échelle locale avec transcription dans un zonage adapté

Orientation d'aménagement et de programmation thématique « trame verte et bleue » visant à assurer la préservation et/ou le renforcement des continuités écologiques identifiées sur leur territoire

Les corridors écologiques de la Trame verte – RECOMMANDATIONS:

Développement de projets de remise en bon état des corridors identifiés à restaurer

Réalisation d'un diagnostic écologique de la LGV pour améliorer sa transparence écologique

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **La protection des espaces d'intérêt pour la biodiversité:**

Les corridors écologiques de la Trame verte dans l'agglomération d'Autun

A l'échelle de l'agglomération, les corridors écologiques ont été déclinés plus finement afin d'identifier les secteurs à protéger durablement. Les corridors identifiés permettent de relier les différents boisements de la couronne d'Autun, ainsi que les différents milieux humides des vallées traversant l'agglomération (l'Arroux, le Ternin, le Caron, le ruisseau du Vallon)

– PRESCRIPTIONS :

Le PLU traduit ces espaces dans un zonage leur assurant une protection stricte et régleme l'article 13 afin d'instaurer une perméabilité des clôtures.

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **Les modalités de protection des espaces d'intérêt pour l'eau:**

Les captages d'alimentation en eau potable – PRESCRIPTIONS :

Protection des zones de captage

Les captages d'alimentation en eau potable – RECOMMANDATIONS:

Protection renforcée des captages du plateau d'Antully et de la Montagne d'Uchon particulièrement sensibles aux pollutions

Vigilance spécifique quant à l'occupation des sols autorisés autour des captages Les Garennes à Antully, Source du Bourg à Curgy et Nanteuil à Curgy identifiés par le SDAGE Loire-Bretagne

Actions de sensibilisation pour limiter l'usage des pesticides

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- Les modalités de protection des espaces d'intérêt pour l'eau:

Les cours d'eau – PRESCRIPTIONS :

Définition précise des espaces de mobilité des cours d'eau et mise en place des zones tampon à la constructibilité limitée

Instauration d'une bande de recul non constructible de 10 m de part et d'autre du haut des berges de l'Arroux, de La Celle, du Ternin et de la Drée et de 5m pour l'ensemble des cours d'eau du territoire (cf. prescription trame bleue)

Maintenir la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire

- **Les modalités de protection des espaces d'intérêt pour l'eau:**

Les zones humides – PRESCRIPTIONS :

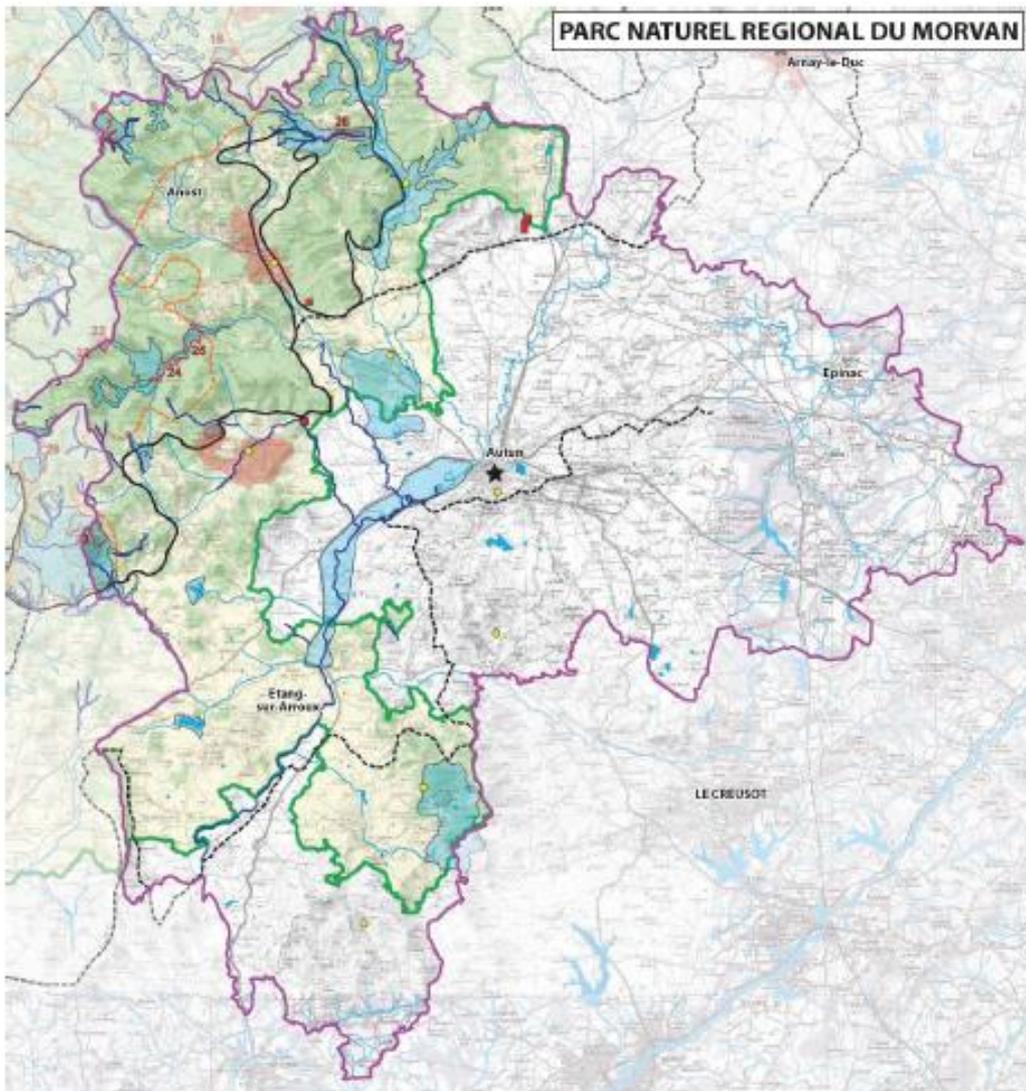
Conformément avec les SDAGE, application du principe Evitement, Réduction, Compensation en cas de projet sur un terrain identifié comme humide

Localisation des zones humides ayant fait l'objet d'un inventaire et classement de ces secteurs en priorité en zone naturelle ou agricoles

Vigilance sur les zones de forte probabilité de présence de zones humides identifiées par le SAGE Arroux-Bourbince

Les zones humides – RECOMMANDATIONS:

Mise en place d'outils de type mesures agri-environnementales ou sylvo-environnementales avec le PNR



PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

Périmètre du SCOT
 PNR du Morvan
 Ville et commune partenaire

CONNAISSANCE ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Contribuer au développement d'une agriculture et d'une sylviculture viable économiquement et écologiquement responsable et veiller à la cohérence environnementale et paysagère des aménagements

Espace agricole Espace forestier

Maintenir et développer en concertation des modes de gestion garants des milieux et de la biodiversité

Zone d'intérêt écologique

Grand ensemble à forte diversité dominé par :

- des milieux humides ouverts
- des milieux forestiers remarquables
- des cours d'eau, leurs vallées et leurs bassins d'alimentation

Zone importante pour la conservation d'espèces animales particulières :

- Chouette de Tengmalm
- Bécasse des bois
- Faune aquatique patrimoniale
- Zone de chasse des chauves-souris

Mettre en place la protection et la gestion durable du patrimoine naturel majeur

Site d'intérêt écologique majeur

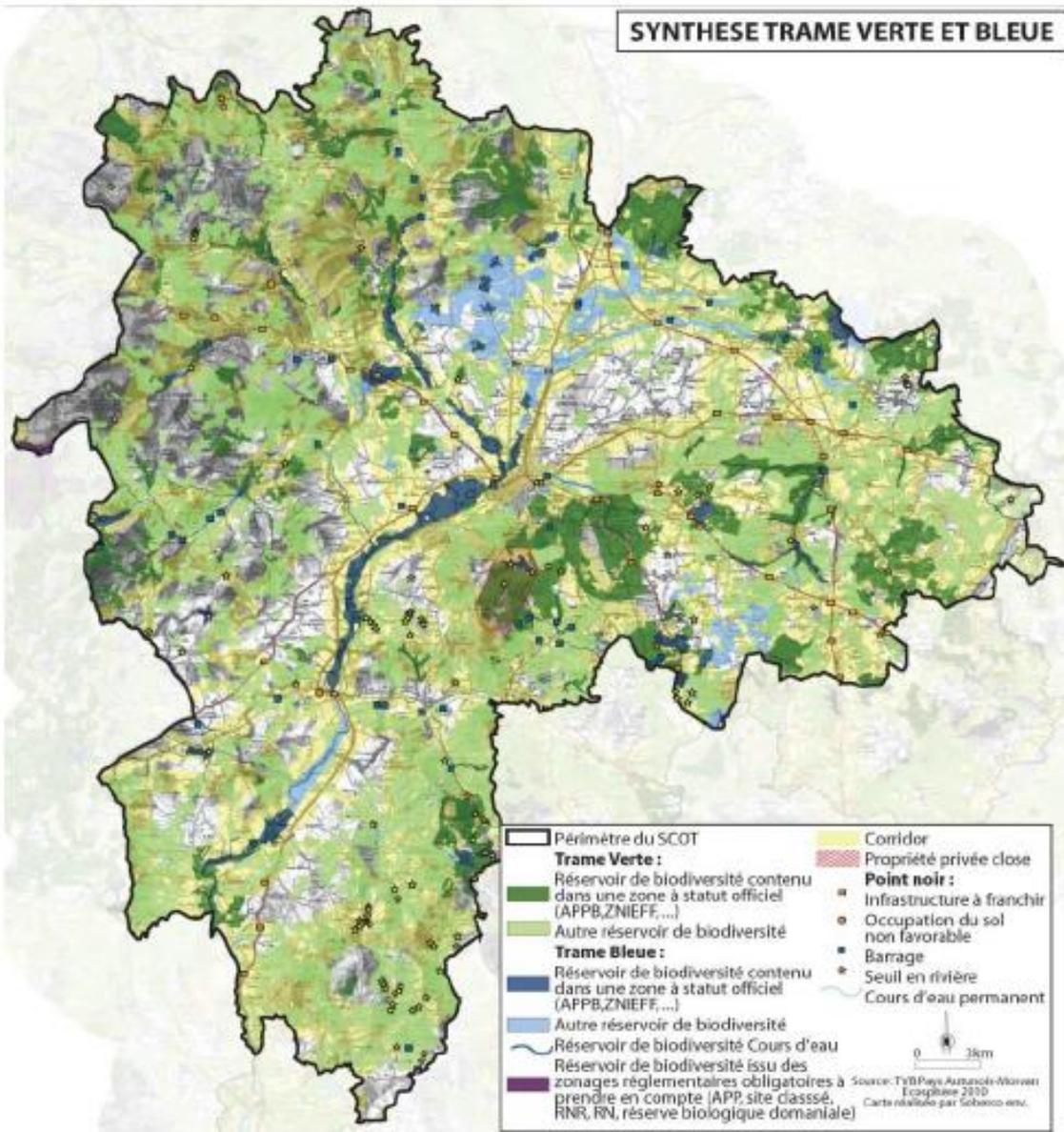
- Site à enjeu patrimonial fort à protéger et à gérer
- Site majeur pour les chauves-souris :
 - Site souterrain
 - Site de mise bas

Maîtriser la fréquentation touristique

- Site à fréquentation importante

0 10km
 Source: PNR du Morvan, Avril 2007
 Folio 137-138-142
 Carte réalisée par Sobecor et al.

SYNTHESE TRAME VERTE ET BLEUE



Le Pays de l'Autunois-Morvan dans la trame verte et bleue Régionale

